

que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avec le ministre du trésor et les trois chefs des partis de l'opposition sont les seuls Canadiens responsables du rétablissement de l'équilibre économique national entre les personnes, familles et compagnies, dans la vie économique du Canada, en 1973, dans notre gouvernement actuel.

Voilà, monsieur le président, ce que l'on pourrait faire avec le présent système monétaire, s'il était réellement organisé de manière à donner satisfaction et plus de justice à tous les Canadiens.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, devant un projet de loi important, on serait tenté de se demander pourquoi les députés doivent perdre leur temps à faire des discours alors qu'ils sont tous d'accord. La politique est assez curieuse. Si un député refuse d'élever la voix, de dire qu'il est d'accord ou qu'il ne l'est pas, il s'en trouvera toujours pour prétendre qu'il n'a pas osé faire connaître ses vues ou qu'il était opposé à ce soulagement accordé par le gouvernement, dans le cas présent, aux personnes âgées.

Il est donc important que, très brièvement, on puisse, à l'occasion d'un débat sur un projet de loi comme celui à l'étude, faire entendre au moins un son de cloche approuvateur ou désapprouvateur, afin que l'histoire puisse enregistrer: on s'est au moins prononcé.

Monsieur le président, je voudrais que la discussion sur ce projet de loi se fasse sur un ton beaucoup moins partisan qu'au début. J'ai été étonné, en effet, de la façon dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'est emporté dès ses premières paroles. Il ne s'est pas contenté de nous offrir un projet de loi qui a une certaine valeur, il a voulu en profiter en même temps pour se lancer dans des attaques partisans, discréditer un peu ce qui a pu se passer au temps des gouvernements conservateurs, s'attribuer, à lui et au parti libéral, tout le mérite de ce projet et d'autres projets antérieurs, laissant entendre que lorsqu'il s'agit de sécurité sociale, de progrès social, toute la vérité réside du côté des gens d'en face.

Il est malheureux, monsieur le président, que les gens qui viennent entendre les discours du haut des tribunes, ou qui lisent le harsard, se demandent pourquoi on doit, sur le dos des personnes âgées, des enfants ou des assistés sociaux, faire de la petite politique partisane. Au contraire, il me semble que si le trésor public peut actuellement accorder aux personnes âgées un soulagement additionnel, c'est la Couronne, c'est le Parlement qui le fait. Il n'y a pas un parti politique, pas un homme d'État, qui puisse s'attribuer, à lui ou à ses collègues, le seul mérite d'une législation.

Monsieur le président, je comprends qu'il peut y avoir des prétextes ou des excuses qui justifient ces attitudes-là. Les ministériels sont à la veille de se rendre à un grand congrès annuel, qui a lieu le 15 septembre, congrès où ils auront à réfléchir sur l'attitude du peuple canadien vis-à-vis leur parti au mois d'octobre dernier. Ils en viendront probablement à la conclusion que le peuple canadien a été extrêmement sage, et ils en viendront probablement également à une autre conclusion, savoir que le 15 septembre sera peut-être suivi d'un autre congrès où ils pourront décider de façon finale du sort de leur parti.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je pense que ces discours de nature électorale qu'on nous sert à la Chambre doivent être réservés pour d'autres endroits, et j'invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à reprendre avec peut-être plus de virulence encore

Sécurité de la vieillesse

la première partie de ses propos, lors du congrès, devant ses militants. Ce congrès, s'ouvrira alors que seront connues les statistiques officielles relatives au coût de la vie, au mois de septembre. Peut-être qu'à ce moment-là les militants du parti libéral seront en mesure eux aussi de décider que ce gouvernement est incapable de régler le problème du coût de la vie, de régler les problèmes de l'économie canadienne. Au fait, il va de crise en crise, espérant de semaine en semaine un miracle, mais le miracle ne vient certainement pas par des législations aussi inadéquates et inefficaces que celles que nous étudions aujourd'hui.

• (1650)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Cela ce n'est pas être partisan!

M. Wagner: Monsieur le président, on veut bien ne pas être partisan, comme le dit le ministre des Transports (M. Marchand), et l'on veut bien accorder justice à ceux qui le méritent. Mais ce qui me frappe, ce n'est pas tellement la substance des mesures qu'on présente, mais le comportement, l'arrogance, l'esprit avec lequel ces mesures sont présentées, comme l'esprit avec lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a voulu présenter le projet de loi, l'esprit avec lequel le ministre des Transports, ce midi, a répondu, en donnant des statistiques, à un problème profondément humain, celui des expropriés de Sainte-Scholastique, par exemple. Ce n'est pas de cette façon-là que l'on va donner à la population canadienne confiance dans les institutions et dans les hommes politiques, si l'on se borne à réagir devant elle avec l'arrogance dont font preuve nos amis d'en face, depuis quelque temps.

Monsieur le président, je veux bien parler du projet de loi. Je veux bien dire qu'il y a du mérite à ce que l'on indexe sur le coût de la vie les pensions des personnes âgées. Je voudrais bien que l'on reconnaisse tout de même qu'il y a un an, presque jour pour jour, nous avons parcouru, nous, tout le pays, et avons pris l'engagement solennel d'augmenter ces pensions, et de concert avec les provinces, nous avons déclaré qu'il faudra périodiquement indexer les augmentations de ces pensions sur le coût de la vie, de façon que des ajustements sporadiques ne soient pas tout de suite grugés par les hausses du coût de la vie. Et à l'époque, j'ajoutais: Pour autant, il est évident que nous n'aurons pas été au fond du problème. J'estime qu'il existe d'autres valeurs autrement plus importantes que la valeur du pouvoir d'achat, et ces valeurs-là ne sont certainement pas servies par une augmentation de quelques sous, de quelques piastres.

On se souviendra, monsieur le président, qu'à cette époque-là, nos amis d'en face répliquaient à la une: Les conservateurs progressistes, Wagner en tête, font des promesses folichonnes, irréflechies. Et il a suffi, monsieur le président, qu'ils reviennent au pouvoir de justesse et qu'ils se maintiennent à ce pouvoir grâce à la prostitution systématique du Nouveau parti démocratique et qu'ils soient talonnés par une opposition dynamique, vigilante, courageuse et puissante, pour que ces mêmes libéraux s'emploient à rajuster leur tir—cela fait partie d'une excellente stratégie—et à faire leurs plusieurs des engagements des conservateurs progressistes dont celui qui fait l'objet du bill C-219. Que l'on rende donc à César ce qui appartient à César! Que l'on reconnaisse d'où viennent les bonnes choses et qu'on les accepte pour le bien du peuple canadien.

Que l'on cesse de jouer aux hypocrites.